



Voeux du Maire

Madame, Monsieur,

Que dire de cette année qui vient de s'écouler ? Nous serons tous d'accord sur un point, elle nous aura marqués. Jamais sauf dans les films de science-fiction nous aurions imaginé un tel scénario.

Trois mois sans pouvoir circuler librement. Si cette contrainte nous a rappelé que la liberté n'a pas de prix, elle nous a aussi permis de nous rassurer sur les qualités humaines présentes dans notre monde rural. L'esprit de solidarité est bien là. Nous avons pu, si besoin, compter sur un proche, sur un voisin, sur un membre du CCAS, pour faire des courses ou tout simplement pour échanger, nous préservant ainsi d'un confinement encore plus difficile à vivre.

Nous avons aussi pu apprécier la chance de posséder des commerces de proximité, nous évitant ainsi de nous rendre dans des établissements éloignés et fréquentés. La crise passée, il faudra nous souvenir de cette richesse.

La commune a joué son rôle de lien social. Ainsi plusieurs membres du conseil municipal ou du CCAS ont appelé et proposé leurs aides. Les services communaux ont répondu présents en maintenant ouverts tous les services. Notre Agence Postale a été une des rares à être restée ouverte, c'est à signaler.

L'école a connu des soubresauts notamment avec des protocoles sanitaires évolutifs et connus parfois la veille de la rentrée. Nous avons assuré, avec le plus grand respect des normes imposées, un service périscolaire normal malgré des aléas qui n'ont pas été des plus simples à gérer. Que ce soit le personnel encadrant, ou les agents de terrain, ils ont eu à cœur à remplir leur mission de service public, et au nom de tous je les en remercie. La collectivité a joué aussi son rôle dans l'accompagnement économique de nos commerçants. Nous avons exonéré de loyers les locataires des bâtiments communaux pendant les fermetures administratives et nous continuerons cette gratuité pour le bar brasserie jusqu'à sa réouverture. C'est dans cet état d'esprit que le CCAS, qui n'a pu organiser le repas des aînés, a souhaité la création de bons d'achats émis par la commune et à utiliser chez nos commerçants Saint-Parizois.

La CCLA accompagne également les commerçants et artisans avec le Fond Régional auquel elle a souscrit. Cet accord permet, soit d'aider à l'acquisition de matériel, soit d'apporter une aide de trésorerie à des entreprises comprenant entre 0 et 10 salariés.

Notre monde associatif souffre également. Si les clubs sportifs, avec le respect de protocoles sévères, ont pu organiser quelques manifestations, certaines associations ont cessé toute activité depuis le mois de mars. Nous espérons tous les revoir rapidement et retrouver ce lien qui permet de nous rencontrer.

Le nouveau conseil municipal a pris ses marques, les maires-adjoints ont travaillé avec leurs commissions. Les projets pour 2021 sont dans les startings-blocks ; aménagement autour de l'église, conseil municipal des enfants et bien d'autres seront au cœur de nos actions à venir.

Nous allons malheureusement connaître des difficultés économiques dont nous ignorons l'ampleur. Nos collectivités seront présentes pour soutenir et relancer l'activité.

Madame, Monsieur, nous avons la chance de vivre en France, tout n'est pas parfait mais regardons autour de nous, et constatons ce que nous possédons. Nous sommes dotés de bons chercheurs, de bons médecins, de bonnes organisations qui ont démontré leur capacité à gérer cette crise.

Que 2021 nous apporte la solution à cette pandémie et que notre vie reprenne son cours comme elle n'aurait jamais dû le quitter.

Le personnel communal, les conseillers municipaux et moi-même, vous souhaitent le meilleur pour demain.

Bonne année à toutes et à tous.

Bonne année à Saint-Parize-Le Châtel !

Compte rendu des conseils municipaux*

Séance du 24/09/2020.

INTERVENTION ENERGY 45-8 – Projet HELIUM

La société 45-8 Energy présente son projet aux conseillers municipaux. Elle a déposé auprès du Ministère de la Transition écologique une demande Permis exclusif de recherches (PER) de mines d'hélium, gaz carbonique et substances connexes dit « Permis Fonts Bouillants » d'une superficie d'environ 251 km² sur les territoires des communes d'Azy-Le-Vif, Chantenay-St-Imbert, Chevenon, Dornes, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Neuville-lès-Decize, Saint-Parize-En-Viry, Saint-Parize-Le-Châtel, Saint-Pierre-Le-Moûtier, Sermoise-Sur-Loire, Toury-Sur-Jour. Son activité principale consiste en l'exploration d'hélium ainsi que celle des ressources qui peuvent lui être associées lorsque le contexte géologique est favorable. Suite à la réalisation de travaux de recherches bibliographiques ainsi que des mesures de terrain très encourageantes, 45-8 Energy considère le gaz rejeté naturellement dans l'atmosphère à travers la faille de Saint-Parize ainsi que certaines sources naturelles de la Nièvre comme suffisamment riche en hélium pour être valorisable. Le gaz carbonique associé, lui aussi rejeté naturellement en surface, pourrait être également valorisé et satisfaire un marché très tendu, à la demande croissante. Cette co-valorisation offrirait la possibilité de synergies qui permettraient ainsi d'atteindre un seuil économique lors d'une phase ultérieure d'exploitation. L'objectif principal du « PER Fonts Bouillants » est de préciser les teneurs et débits de ces gaz naturellement rejetés dans l'atmosphère et de concevoir les infrastructures adaptées à leur valorisation afin de démontrer la possible viabilité économique de cette approche novatrice dans le respect de l'environnement. Un premier projet pilote est localisé à Saint-Parize-Le-Châtel et est visé en priorité. Le dépôt de concession pour entrer dans la phase de production est assujéti aux résultats satisfaisants du PER. Les bénéfices territoriaux potentiels pourraient se traduire par : la réhabilitation d'un site historique tel que Les Fonts Bouillants, ouvert au public : musée, visites pédagogiques, l'émergence d'un pôle d'attractivités avec l'implantation d'entreprises extérieures, créatrices d'emplois et par le versement de redevances gaz carbonique (inexistantes sur l'hélium).

PARCOURS PATRIMONIAUX Phase 2

Le Maire rappelle que des travaux d'aménagement des abords de l'Eglise sont prévus dans le cadre des parcours patrimoniaux Phase 2. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 160 000.00 € HT.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'Entreprise ROCHER ROUGE Paysagiste, à un taux de rémunération de 9.30 % du montant des travaux, soit un montant d'honoraires de 14 880.00 € HT soit 17 856.00 € TTC.

PROJET D'AGRIVOLTAÏSME SUR LES COMMUNES DE LANGERON ET SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'un projet visant à coupler une exploitation agricole à un parc photovoltaïque sur des parcelles privées situées sur les communes de Langeron et Saint-Parize-Le-Châtel, la commune a été sollicitée par la société VALOREM en vue d'obtenir le soutien du conseil municipal pour réaliser les études de faisabilité de ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne s'oppose pas au demeurant à la réalisation des études de faisabilité cependant, il est donné acte que la commune n'étant pas porteuse de ce projet, elle ne supportera aucuns frais afférents à ce dernier et en particulier, ceux engendrés par une éventuelle révision ou modification de son Plan Local d'Urbanisme.

DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de désigner un conseiller municipal en charge des questions de Défense dans chaque commune. Le conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Olivier PHILIPPEAU.

PROGRAMME DE RÉGULATION COLLECTIVE DES POPULATIONS DE CORVIDÉS DANS LA NIÈVRE – ADHÉSION FREDON 2021

En l'absence de régulation par l'homme, les corbeaux freux et corneilles noires prolifèrent rapidement et peuvent causer des dégâts importants sur les cultures, provoquer des dégradations sur les menuiseries, causer des nuisances sonores et poser des problèmes de salubrité publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le programme de régulation des corvidés dans la Nièvre.
- Décide d'adhérer à la FREDON Bourgogne Franche-Comté afin de participer au financement de ce dispositif. Le montant annuel de l'adhésion est, pour 2021, de 50.00 €.

GRANGE SEGUIN - HANGAR

Le Maire propose au Conseil Municipal de proposer gracieusement contre démontage le hangar attenant à la Grange Seguin et de procéder à l'insertion d'une annonce pour la recherche d'un particulier intéressé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

PARTICIPATION COURS DE PIANO

Le Maire rappelle aux conseillers les délibérations du 29/09/2015 et du 10/10/2019 fixant la participation de la commune aux cours de piano à 20.00 € par mois et par élève domicilié sur la commune, dans la limite de 12 élèves.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de maintenir les conditions énoncées ci-dessus.
- Précise que cette participation sera versée au professeur de piano qui établira une facture mensuelle.

ADRESSAGE

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la commercialisation est conditionnée par dénomination de la voie et l'existence d'un numéro, y compris dans les lieux-dits. Cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire afin de signer les documents relatifs à ce dossier et précise que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget Primitif 2020.

Séance du 27/11/2020.

AMENAGEMENTS AUTOUR DE L'ÉGLISE

Le Maire présente aux conseillers l'avant-projet des aménagements autour de l'église et l'estimatif des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet, sollicite les subventions au titre de la D.E.T.R., du projet de territoire, du 1% paysage et développement, adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANTS	%
Travaux	189 000.00 €	Projet de territoire	43 424.00€	20.65%
Maitrise d'œuvre	17 000.00 €	DETR	84 120.00 €	40.00%
Relevé topographique	1 000.00 €	1% PAYSAGE	40 693.00 €	19.35%
Permis d'aménager	2 000.00 €			
Mission SPS	1 300.00 €			
		AUTOFINANCEMENT	42 063.00 €	20 %
Total dépenses	210 300.00 €	Total ressources	210 300.00 €	

CONVENTION COMMUNE/RESO COURS DE GUITARE ET UKULELE

Le Maire informe les conseillers de l'organisation de cours guitare et ukulélé à raison de 1 heures 30 par semaine, en périodes scolaires. Ce projet peut être subventionné par le Conseil Départemental dans le cadre d'un partenariat entre la commune et RESO (Établissement Public de Coopération Culturelle de la Nièvre). Pour l'année scolaire 2020/2021, la participation de la commune s'élève à 1 916.00 € (1 881 € en 19/20). Elle est calculée selon le mode de calcul suivant :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer une convention avec RESO, fixe le montant de la participation mensuelle à payer par élève à
 - o 30.00 € pour les cours de guitare.
 - o 20.00 € pour les cours de ukulélé.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Maire propose aux conseillers de soutenir les actions de la Fondation. Le montant de l'adhésion est de 120.00 € pour l'année. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adhérer.

** Extraits des comptes rendus des conseils municipaux. Ils sont à votre disposition en mairie dans leur version intégrale ou sur www.saint-parize-le-chatel.fr.*

ADHESION AU CAUE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion au CAUE à compter de 2020. Le montant de la participation est de 0.18 € par habitants (0.18 € X 1 301 = 234.18 €)

CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE D'IMPHY 2020/2021

Le Maire présente aux conseillers la convention d'utilisation de la piscine municipale d'IMPHY établie pour l'année scolaire 2020/2021. Les modalités d'organisation des séances de natation scolaire seront étudiées en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU À LA CCLA

Le maire indique que la compétence urbanisme permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers. Il propose donc au conseil municipal de s'opposer à ce transfert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- S'oppose au transfert de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » à la Communauté de Communes Loire et Allier ».

Travaux des commissions

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Pour commencer notre mandat à la mairie, il a tout d'abord fallu apprendre.

Apprendre le fonctionnement de cette petite entreprise qui gère la commune et faire la connaissance des personnes œuvrant à son fonctionnement.

Concernant la commission Environnement qui regroupe divers domaines, il a fallu prendre connaissance des sujets en cours, des travaux à réaliser, sans oublier l'entretien régulier de notre commune à réaliser au fil des saisons.

Le tracé et les paniers du terrain de basket sont en cours de rénovation, tout comme les courts de tennis. Nous avons la chance d'avoir accès à des équipements sportifs de qualité, nous nous devons de les maintenir en état, tout comme le reste du patrimoine bâti de notre village.

Un démaillage de la toiture de l'école maternelle a été fait, des travaux d'étanchéité et de rénovation intérieure vont avoir lieu début 2021.

Deux classes de l'école primaire ont vu leur éclairage modernisé par la mise en place de luminaires LED.

La fin d'année approche déjà et arrive la préparation, la mise en place des décorations de Noël, pour lesquelles nous pouvons compter sur l'implication des adjoints techniques. Sans oublier les « écarts » et lieux dits comme Moiry ou Chéron, où des travaux de curage de fossés seront prochainement réalisés.

A Chéron viendra aussi l'installation d'une bâche à eau permettant de renforcer le dispositif incendie.

Bien d'autres travaux d'entretien, d'amélioration ou de création sont à prévoir, toujours dans le but de maintenir le sentiment de bien vivre à Saint-Parize Le Châtel.

COMMISSION VIE SOCIALE

L'année 2020 aura été marquée par une mise en sommeil de la vie sociale avec la généralisation des gestes barrières, de la distanciation et du confinement. La reprise des activités récréatives des aînés n'a pas duré longtemps malheureusement. Même si le virus circule encore maintenant, dès que cela sera possible nous les reprendrons.

Heureusement, il nous reste le téléphone pour joindre les personnes isolées, prendre de leurs nouvelles et le cas échéant satisfaire leur demande d'aide. Tout le CCAS s'est relayé pour maintenir ce lien.

Le 11 novembre, les cérémonies d'hommage aux morts pour la France n'ont pu être célébrées que par le maire et ses adjoints, sans public. Le traditionnel verre de l'amitié et le repas des aînés n'ont pas eu lieu. Les personnes de plus de 65 ans vont recevoir des bons cadeaux valables chez les commerçants du village. Les couples recevront 40 € en bons de 5 euros, et les personnes seules 25 €. Ces bons valables

jusqu'au 31 mars seront acceptés à la boulangerie, à l'épicerie, au bar Olympique, chez le fleuriste et chez le coiffeur. Le centre social de Magny-Cours, à notre demande, souhaitait organiser une rencontre des jeunes des deux villages. Personne n'ayant répondu à cette invitation, cette activité sera repensée.

Un conseil municipal des enfants va être créé. Les élections par les enfants domiciliés à Saint Parize et scolarisés à l'école primaire auront lieu le jeudi 17 décembre. Il sera installé courant janvier et comprendra 4 enfants de chacune des classes de CM2, CM1 et CE 2.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes. Prenez soin de vous. A bientôt pour les après midi récréatives des aînés et la reprise des repas rencontres chez Fanny.

COMMISSION COMMUNICATION FETES ET CEREMONIES

COMMUNICATION

GAZETTE : La gazette n° 64 a été distribuée par nos soins en octobre. Nous sommes désolés de ce retard, conséquence de la crise sanitaire d'abord, qui a freiné la mise en place du nouveau conseil municipal. Ensuite, une distribution par chacun des conseillers pour aller à votre rencontre.

Aussi, nous garderons cette idée en privilégiant un quartier par Gazette...

Si par inadvertance, une boîte aux lettres aurait été oubliée, ne pas hésiter à venir en chercher une en mairie.

OUTILS INTERNET : Le site internet, [www.saint-parize-le-chatel](http://www.saint-parize-le-chatel.fr), a été mis à jour par notre expert en informatique, merci à lui. Vous pouvez y trouver tous les renseignements utiles à votre quotidien.

PLUSIEURS PAGES FACEBOOK pourraient vous intéresser, en voici la liste et les liens correspondant à leur site :

- **Mairie de Saint Parize le Châtel** : <https://www.saint-parize-le-chatel.fr/> très active, elle est vue, lue et commentée par plus de 650 membres, les administrateurs sont des membres du conseil municipal.

- **le groupe Covoiturage à Saint-Parize-le-Châtel**, compte 49 membres, n'hésitez pas à le partager avec vos connaissances de notre commune ou alentours. Le système de covoiturage est un bon plan en termes d'économie d'énergie, la vôtre et celle de votre véhicule !!!

- **Bibliothèque municipale de Saint Parize le Châtel** : des infos, des photos et les animations mises place par notre bibliothécaire ne seront plus un secret pour vous.

- **CCLA : Communauté de Communes Loire et Allier** : <https://www.cc-loire-allier.fr/> qui compte plus de 300 membres. Cette page vous informe sur toutes les missions

de notre communauté de communes, les projets et festivités des communes qui la compose, et les différents arrêtés la concernant. C'est une manne d'informations très intéressantes données en temps réel.

- **Syctom Splm** : <http://syctomsaintpierre.fr/> concerne le syctom de St-Pierre-Le-Moutier, environ 100 membres

- **OT Saint-Pierre Magny-cours** : <https://www.facebook.com/Saintpierre.MagnyCours.Tourisme>: pour vos visites vos sorties et loisirs.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Le 11 novembre : Avec le soutien de l'association HEREDIT, cette cérémonie aurait dû se dérouler en présence d'une délégation américaine : Mr CRAWFORD, consul des Etats-Unis à Lyon, et Mr CLARK, directeur général adjoint des opérations internationales à l'Ambassade des Etats-Unis, dont le rôle est de promouvoir les monuments américains, érigés en France, en mémoire de la présence américaine en France lors de conflits internationaux. Nous espérons que ce n'est que partie remise.

Pour les mêmes raisons, les vœux du maire sont annulés.

COMMISSION CULTURE

École de musique : Enseignement et apprentissage de la musique à St Parize le Châtel, tous les lundis et mardis à partir de 16 heures, une vingtaine d'enfants et quelques adultes sont accueillis en dehors des vacances scolaires par Julien Robin et Patrick Marsac professeurs de musique (ukulélé, guitare et piano).

La pandémie actuelle de COVID-19 a perturbé cet enseignement, mais les cours reprendront à partir du 15 décembre 2020.

Bibliothèque municipale : Malgré la conjoncture actuelle qui nous bloque pour les projets, la bibliothèque a fait le choix d'avancer et de vous proposer un drive pour que la culture vous reste accessible même en temps de crise.

Violaine, notre bibliothécaire a profité de ce temps sans public pour développer la page Facebook de la bibliothèque. N'hésitez pas à vous y abonner pour suivre les actualités. Elle propose également un nouveau service pour découvrir nos documents autrement : les box.

C'est une sélection sur un thème donné : les polars, romans du terroir, que du love, grands voyages et évasions...

Elles s'empruntent trois semaines et vous ferez de belles découvertes. Idéal pour s'évader dans cette période compliquée. le but est de piocher, découvrir, lire, regarder, écouter...

Depuis le mardi 1 décembre les locaux de la bibliothèque sont de nouveaux accessibles au public tout en respectant les gestes barrières.

Cependant, la bibliothèque reste fermée les samedis matins

mais nous mettons en place un click and collect.

Si vous êtes intéressé, appelez Violaine au 03 86 58 04 78, laissez un message sur le répondeur ou par mail à bibliospic@wanadoo.fr, passez commande et venez récupérer vos documents à la mairie le samedi de 9h à 12h

Congés de Noël : du mercredi 23 Décembre 2020 à 17h au 4 janvier 2021 inclus

Cinéma itinérant : Les séances de cinéma ont été suspendues, mais reprendront en janvier, en respectant le protocole de sécurité sanitaire afin de nous protéger collectivement du virus.

COMMISSION AMÉNAGEMENT

Projet d'aménagement des abords de l'église St Patrice : Le Conseil municipal du vendredi 27 novembre 2020 a adopté le projet d'aménagement des abords de l'église.

Cet important projet permettra d'embellir et de rendre agréable ce lieu aux habitants de la commune.

Principaux aménagements :

- Création d'un parvis accueillant, valorisant la façade, en offrant des assises et accessibilité,
- Création d'un parc naturel de détente et pique-nique,
- Multiplication des promenades en offrant des bouclages autour de l'îlot de l'église en lien avec le parcours patrimonial, actuellement en projet,
- Atténuation de l'impact du mur enserrant l'église qui cache la vue, par démolition partielle, abaissement et percement.
- Restructuration du mur le long du chemin Monseigneur Crosnier, nettoyage du mur existant et prolongement jusqu'au parvis.

Le projet d'aménagement des abords de l'église sera présenté aux habitants de la commune dans le courant de l'année 2021.

Routes communales :

- Les travaux de la rue des Craies et rue de la Chapelaine, tant attendus et reportés à plusieurs reprises, notamment pour cause de pandémie sont enfin achevés.
- Achèvement des travaux pour la création de 2 places PMR dans l'enceinte de la ferme Seguin, dans le cadre de l'aménagement des abords de l'église

Enfin un calendrier d'entretien des routes communales est en cours de préparation pour 2021, en tenant compte des finances de la commune.

Hélium

Notre pays importe 100% de sa consommation en hélium. L'utilisation de ce gaz est en plein essor, électronique, climatisation, cryogénie, ballons dirigeables, soudages spéciaux, etc... Il subit des pénuries et son prix est en forte hausse, (triplé en 5 ans).

Notre contexte géologique est propice à la présence naturelle d'hélium et les premiers résultats sont prometteurs.

Nous ne sommes qu'au début d'un projet et son avenir dépendra des résultats de ces recherches et aussi de la quantité de gaz exploitable.

Ce projet est encadré par un PER (Permis Exclusif de Recherches) délivré par l'Etat. Il vérifie que l'entreprise s'acquitte de ses engagements et respecte l'environnement.

Plus de détails dans le compte rendu des conseils municipaux. Nous vous tiendrons avisés des avancées de ce projet.

Adressage

Les propriétés qui n'étaient pas numérotées ont reçu soit un numéro qui suit le sens chronologique en place dans la rue ou la route, soit pour les hameaux ou les habitations, un chiffre qui correspond à la distance en mètres depuis l'origine de la rue ou la route à la propriété.

Donc pas de surprise si vous lisez un numéro 1899 route d'Azy, cela signifie que la maison est à 1899 mètres de l'origine de la route. Ce système métrique est préféré par les secours en zone rurale.

Communauté de Communes Loire et Allier : CCLA

COVID-19 / AIDE AUX ENTREPRISES AVEC LA RÉGION

La CCLA abonde au Fond Régional pour les territoires. Il permet d'accompagner les entreprises de 0 à 10 salariés. Deux dispositifs sont mis en place :

- Une aide à l'investissement pour des projets de 2000€ minimum qui peuvent être accompagnés à 50% avec une aide maximum de 5000€.
- Un fond d'avance remboursable différé de 2 ans et étalé sur 7 ans à 0% selon certains critères d'éligibilité.

MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

La CCLA a pris la compétence en matière de « Coordination et animation du réseau de lecture publique » et a recruté Violaine ROUSSELET, en qualité de Coordinatrice et animatrice du réseau de lecture publique intercommunale.

Elle assure ses missions sur un poste à mi-temps financé pour une part par le Département.

A terme, tous les habitants du territoire de la CCLA auront la possibilité d'emprunter et rendre des documents dans toutes les communes du réseau grâce à une navette. L'offre documentaire sera plus abondante et plus diversifiée. Des

animations dans les écoles seront proposées.

ZEBULLE PARC

Dans la poursuite de son aménagement, deux grands projets sont engagés pour le mandat en cours.

- La liaison entre le canal latéral à la Loire et son Euro Vélo 6 et le Zébulle dans un premier temps et la Via Allier à Le Veudre avec la création d'une passerelle en parallèle du pont routier à Chevenon
- La réalisation d'un hébergement touristique à l'emplacement de l'ancien camping.

FIBRE OPTIQUE

Dans notre commune et Magny Cours, elle sera commercialisée dans le premier trimestre 2021. Les travaux d'implantation sont terminés.

A St Eloi et Sauvigny les Bois, ces travaux viennent de débuter, suivra Mars sur Allier. Chevenon dernière commune qui ne devait être équipée dans le cadre du déploiement par Nièvre Numérique sera concernée par le contrat SFR signé avec le Département.

Toutes les actualités de la CCLA sur www.cc-loire-allier.fr ou sur Facebook « CCLA : Communauté de Communes Loire et Allier ».

SYCTOM

Actuellement : le SYCTOM est en réflexion avec les autres collectivités de la Nièvre adhérentes au SIEEEN. Il existe 2 schémas de collecte sur notre département :

- l'un, en schéma sac rose pour les ordures ménagères (OMR), sac jaune pour les emballages et sac bleu pour le papier
- l'autre schéma qui est le notre, en multi-matériaux, sac rose pour les OMR, sac jaune pour les papiers et emballages

Après avoir échangé sur les points positifs et négatifs de chaque schéma, nous avons opté pour rester en collecte multi-matériaux en sacs.

Nouveauté : vous pouvez déposer en déchetterie vos couettes, oreillers, traversins, surmatelas....., ils seront valorisés en énergie.

A l'avenir : D'ici fin 2022, nous aurons la possibilité de mettre dans les sacs jaunes tous les emballages plastiques. (pots de yaourt, emballages et pochettes alimentaires).

Le SYCTOM se devra d'adapter les postes techniques et économiques (réorganisation des tournées, des équipes de collectes, modernisation de nos quais de transfert et déchetterie, traitement des refus de tri...).

Le SYCTOM s'efforce de valoriser au maximum afin que les coûts de collectes restent pour nos usagers à des tarifs raisonnables.

LIBRE ECHANGE

Cette nouvelle rubrique est créée à la demande du groupe « St Parize Autrement » qui a souhaité une tribune dans ce document d'informations municipales.

« St Parize Unis pour l'Avenir »

En ces temps difficiles de pandémie, il nous appartient collectivement d'avancer et de travailler pour Saint Parize le Châtel et les Saint-Parizois. C'est tous ensemble que nous réussirons, c'est ainsi que nous oeuvrons depuis notre entrée en fonction.

Groupe « St Parize Autrement »

Publication dans le bulletin Municipal de Décembre 2020 du Groupe St Parize Autrement

Chers St Parizoises, St Parizois,
Chers amis,

Nous profitons de ce premier «Lien» depuis les dernières élections Municipales de Juin dernier, pour remercier les 295 électeurs soit 47% des votes exprimés qui ont voulu témoigner par leur vote, leur confiance à l'équipe « St Parize Autrement ».

Nous tenons aussi à remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, et nous ont adressé des témoignages de sympathie ainsi que d'encouragement.

Pour ma part, j'en tire une certaine satisfaction d'avoir constitué une équipe unie, solidaire et motivée.

Nous avons pris nos fonctions au sein du Conseil Municipal, élu en Juin dans un esprit de respect, d'écoute, de tolérance. Pour nous le mieux vivre commence par le respect de chacun. Sachant, qu'il n'y a pas de démocratie sans opposition. Le groupe « St Parize Autrement » Arlette Lion, Cyril Tabaran et moi-même restons à votre écoute dans cette période sanitaire compliquée. Nous ne pouvons que vous dire très sincèrement de prendre soin de vous ainsi que de vos proches.

Francis Balacé

Vous avez la parole

Dans le but de favoriser les échanges entre les habitants de la commune et la municipalité, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques (gestion, aménagement, projets, culture,...) de vos idées, ou tout simplement de vos questions.

Vous pouvez le faire à l'aide du coupon ci-dessous, à renvoyer à :
Mairie-Commission communication
58490 Saint-Parize-le-Châtel

Question : Quelles informations utiles souhaiteriez vous voir figurer dans ce bulletin d'information ?

.....

Si vous souhaitez témoigner ou écrire un article pour la gazette faites-vous connaître sur ce coupon réponse :

.....

.....

Vous avez la parole :

.....

.....

Bonnes fêtes à tous!